

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2562

15 octobre 2013

SOMMAIRE

Abeil Participations S.A.	122949	Loirau Investment S.A.	122959
Abeil Participations S.A.	122954	Lony Finance & Investment S.A.	122958
Abeil Participations S.A.	122955	Louson S.A.	122959
Account-IT.LU S.à r.l.	122948	Lufra Immobilière S.A.	122962
AFI.ESCA Holding s.à r.l.	122956	Luxevents S.A.	122973
Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	122957	M2F	122943
Atlas Collection Company S.A.	122949	M2F	122944
Cityhold Euro S.à r.l.	122953	Magnolia (BC) S.A.	122960
Cityhold Participations S.à r.l.	122948	Maximouss	122972
Cityhold Propco 4 S.à r.l.	122948	Meridian Services S.à r.l.	122973
Cityhold Propco 5 S.à r.l.	122946	Modaven & Co SCA	122973
Cityhold Propco 6 S.à r.l.	122946	Motorway-Luxembourg S.A.	122945
Cityhold Propco 7 S.à r.l.	122947	NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l.	122943
Cityhold Propco 8 S.à r.l.	122947	Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	122944
Cityhold Sterling S.à r.l.	122953	Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.	122944
Crown Manco S.à r.l.	122956	Procyon S.à r.l.	122943
Delphi Luxembourg Investments S.à r.l.	122957	Provencal S.A.	122945
DOMINALUX Spf S.A.	122972	Renascor Holding S.A.	122930
Donjon S.A.	122972	Sopisa S.à r.l.	122971
Fondation pour l'accès au logement	122930	Supermini-Roedgen S.à r.l.	122971
Granada S.A.	122974	Table Ronde Luxembourgeoise	122963
Granada S.A.	122974	Talvex Holding S.A.	122963
Hotelière Baumann S.A.	122975	Tarboosh S.à r.l.	122954
HSBC Equities (Luxembourg) S.à r.l.	122974	TFAL Investments S.A. S.P.F.	122957
HV Freehold S.à r.l.	122955	Thermolux	122947
HV Properties S.à r.l.	122955	TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l.	122970
Impro Europe S.à r.l.	122973	TouchWind Hanseatic 12 S.à r.l.	122970
KS Freehold S.à r.l.	122954	Ultima Global Holdings S.à r.l.	122971
KS Leasehold S.à r.l.	122956	VEREF I Invest Co 4 S.à r.l.	122976
La Bohême S.à r.l.	122958	World's Flash S.A., SPF	122937
Licensing Invest S.A.	122960		
Licensing Invest S.A.	122962		

Renascor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.363.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013122647/10.

(130148824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

FAL, Fondation pour l'accès au logement, Fondation.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg G 201.

*Comptes annuels 31 décembre 2011**Généralités*

La FONDATION POUR L'ACCES AU LOGEMENT, en abrégé la FAL, a été constituée pour une durée illimitée le 3 février 2009 par acte authentique par devant Maître Alex Weber, Notaire à Bascharage. Reconnue d'utilité publique, ses statuts ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 9 mars 2009 et publiés au Mémorial le 10 avril 2009.

La Fondation a pour objet de promouvoir et de réaliser l'accès au logement des personnes défavorisées. A cet effet, une agence immobilière sociale (AIS) a été créée. Elle s'occupe de la gestion de logements propres ou sur mandat d'un propriétaire-bailleur public ou privé, Ces logements sont destinés à toute personne exposée à la précarité, la pauvreté et/ou l'exclusion sociale.

Les services et activités de la FAL sont offerts à quiconque indépendamment de sa nationalité, de son origine ethnique, de son sexe, de sa confession ou encore de son opinion politique.

Le siège social de la Fondation est établi à L-1713 Luxembourg, 202 b, rue de Hamm.

La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 201.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Les comptes de la Fondation sont audités par Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'Entreprises Agréé, à Capellen.

Au Conseil d'Administration de la FONDATION POUR L'ACCES AU LOGEMENT

202b, rue de Hamm

L-1713 LUXEMBOURG

*Rapport du réviseur d'entreprises agréé**Rapport sur les comptes annuels*

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION POUR L'ACCES AU LOGEMENT, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises Agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises Agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes

annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION POUR L'ACCES AU LOGEMENT au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Thierry REMACLE

Réviseur d'Entreprise Agréé

Grant Thornton Lux Audit S.A.

Signature

Principes, règles et méthodes comptables

La comptabilité de la Fondation est tenue en EUR et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Ils ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg (LuxGAAP) conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les règles d'évaluation utilisées sont les suivantes:

- Les transactions effectuées dans une devise autre que l'euro durant l'exercice sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices de change réalisés et les pertes de change réalisées ou non-réalisées à la clôture des comptes sont enregistrées au Compte de Profits et Pertes aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Pour les avoirs en banque, tant les bénéfices réalisés que les pertes de change réalisées ou non réalisées à la date de clôture des comptes sont enregistrés au Compte de Profits et Pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, lors d'un apport, d'un don ou d'un legs en nature, à leur valeur d'expertise ou d'estimation. Ces montants sont diminués des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des immobilisations. Des corrections de valeur supplémentaires sont comptabilisées lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

- Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont actées si des moins-values sont constatées.

- Les créances envers les clients sont indiquées à leur valeur nominale. Les créances envers les clients douteux sont indiquées dans un compte distinct. Une correction de valeur tient compte des risques éventuels de non-recouvrement.

- Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

- Les subventions reçues de l'Etat pour l'acquisition d'immobilisations sont portées au passif du bilan pour leur valeur initiale et les amortissements vont de pair avec ceux pratiqués pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

Bilan

Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF	2011	2010
A Frais d'établissement	-	-
B Actif immobilisé	161 787.92	161 900.92
I Immobilisations incorporelles	[1] 3 237.59	4 331.78
II Immobilisations corporelles	[2] 158 550.33	157 569.14
III Immobilisations financières	-	-
C Actif circulant	104 010.80	86 719.62
I Stocks	-	-
II Créances supérieures à 1 an	-	-
III Créances à 1 an au plus	[3] 104 010.80	72 112.01
IV Valeurs mobilières	-	-
V Avoirs en banque, en caisse	-	14 607.61
D Comptes de régularisation	[4] 2 930.50	-
Total Actif	268 729.22	248 620.54

PASSIF		2011	2010
A Fonds / Fonds associatifs et réservés		185 073.05	179 749.07
I Fonds / Fonds associatifs	[5]	147 051.42	145 051.42
II Fonds affectés assortis de conditions		-	-
III Fonds dédiés	[6]	288.00	-
IV Réserves		-	-
1 Réserves statutaires		-	-
2 Réserves conventionnelles		-	-
3 Autres réserves		-	-
V Résultat reporté (B+) (P-)		6 393.02	-4 381 74
VI Résultat de l'exercice	[7]	2 477.14	10 774.76
VII Subv. d'investissements et d'équipement	[8]	28 863.47	27 304.63
B Provisions		-	-
C Dettes		83 656.17	68 871.47
I Dettes à plus d'un an		-	-
1 Au près d'établissements de crédit		-	-
2 Autres dettes supérieures à 1 an		-	-
II Dettes à un an au plus	[9]	83 656.17	68 871.47
1 Au près d'établissements de crédit		16 401.36	-
2 Autres dettes à 1 an au plus		67 254.81	68 871.47
D Comptes de régularisation		-	-
Total Passif		<u>268 729.22</u>	<u>248 620.54</u>

Compte de profits et Pertes au 31 décembre 2011

CHARGES		2011	2010
1 Réd. stocks PF + encours fabrication		-	-
2.a Cons.MP, consomm. et marchandises		-	-
2.b Autres charges externes		617 228.32	320 586.80
3 Frais de personnel	[10]	243 808.16	190 166.26
a) Salaires et traitements		213 621.92	168 916.20
b) Charges sociales		30 186.24	21 250.06
c) Pensions complémentaires		-	-
d) Autres charges sociales		-	-
4.a Corr.val.s/fr.établ.+ imm.corp./incorp.	[11]	12 401.02	8 444.57
4.b Corr.val.s/actif circulant	[12]	5 267.02	-
5 Autres charges d'exploitation	[13]	12 902.08	21 503.27
6 Corr.vel.s/immob.fin.et VMP		-	-
7 Charges financières		213.65	166.80
a) intérêts et charges assimilées	[14]	213.65	-
b) Autres charges financières		-	166.80
8		-	-
9		-	-
10 Charges exceptionnelles	[15]	3 312.25	-
11 Impôts sur le résultat		-	-
12 Autres impôts		-	181.60
13 Bénéfice de l'exercice		6 530.50	10 774.76
TOTAL CHARGES		<u>901 663.00</u>	<u>551 824.06</u>
PRODUITS		2011	2010
1 Chiffres d'affaires	[16]	503 611.45	291 096.33
2 Augm.stock PF + en cours fabrication		-	-
3 Travaux effectués par fondation pour elle-même		-	-
4 Cotisations, dons, legs et subsides		-	-
a) Cotisations		-	-
b) Dons		-	-
c) Legs		-	-

d) Autres produits de la générosité du public	-	-
5 Subventions d'exploitation	389 156.76	255 576.93
a) Subventions des Ministères	[17] 389 156.76	255 576.93
b) Subventions d'autres collectivités publiques	-	-
c) Subventions sur exercices antérieurs	-	-
d) Autres subventions d'exploitation	-	-
6 Autres produits d'exploitation	-	-
7 Produits financiers VMP et de créances	-	-
a) Sur actif immobilisé	-	-
b) Autres produits	-	-
8 Autres intérêts et produits assimilés	69.38	91.46
9 Corrections de val des subv de l'actif immob.	[8] 8 825.41	5 059.34
10 Produits exceptionnels	-	-
11 Perte de l'exercice	-	-
TOTAL PRODUITS	901 663.00	551 824.06

Annexe

Notes relatives au Bilan

[1]. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend la licence du logiciel comptable.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants:

	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Licences	20.00%	Linéaire

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, marques, droits et val. similaires	Total
Valeurs brutes au début de l'exercice	-	5 470.94	5 470.94
Entrées au cours de l'exercice	-	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	-	5 470.94	5 470.94
Corrections de valeur au début de l'exercice	-	-1 139.16	-1 139.16
Dotations de l'exercice	-	-1 094.19	-1 094.19
Reprises de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-	-2 233.35	-2 233.35
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	-	3 237.59	3 237.59
Valeurs nettes à la fin de l'exercice de la période précédente	-	4 331.78	4 331.78

[2]. Immobilisations corporelles

Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu de la part de l'asbl Wunnengshëllef un immeuble sis à Rodange, 57, rue Joseph Philippart. La base d'amortissement de la construction est constituée par le prix d'acquisition diminué de la quote-part relative au terrain estimée à 20%. La valeur d'acquisition a été évaluée au coût d'acquisition que l'asbl Wunnengshëllef a payé lors de son acquisition en plusieurs lots de 1991 à 1994.

En 2010, un montant de 1 903.77 € relatif à l'installation d'une cheminée pour l'évacuation des gaz de la chaudière à condensation de cet immeuble a été passé en charges. Cette somme a été extournée cette année et imputée en investissement.

Les autres postes comprennent essentiellement du mobilier de bureau et du matériel informatique acquis en 2010 et 2011 ainsi qu'un système d'alarme pour les locaux de l'Agence Immobilière Sociale.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants:

	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
--	-------------------------	-------------------------

Constructions	3.00%	Linéaire
installations spécifiques sur constructions	10.00%	Linéaire
Mobilier	20.00%	Linéaire
Matériel roulant	33.33%	Linéaire
Outillage	33.33%	Linéaire
Matériel informatique	33.33%	Linéaire

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Terrains et constructions	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Valeurs brutes au début de l'exercice	141 051.42	27 173.88	168 225.30
Entrées au cours de l'exercice	-	12 288.02	12 288.02
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	141 051.42	39 461.90	180 513.32
Corrections de valeur au début de l'exercice	-6 455.13	-4 201.03	-10 656.16
Dotations de l'exercice	-3 385.23	-7 921.60	-11 306.83
Reprises de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-9 840.36	-12 122.63	-21 962.99
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	131 211.06	27 339.27	158 550.33
Valeurs nettes à la fin de l'exercice de la période précédente	134 596.29	22 972.85	157 569.14

[3]. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus se composent des montants suivants:

	N	N-1
Créances à un an au plus		
Clients / Bénéficiaires	14 867.94	9 981.76
Cautions versées	-	200.00
Factures à établir	3 621.48	17 503.78
MIFA subventions à recevoir	41 601.29	31 398.31
MILOG subventions à recevoir	43 917.74	11 804.03
MILOG - Régularisation exerc. antérieurs	-	1 082.63
Fournisseurs débiteurs	2.35	141.50
Total	104 010.80	72 112.01

Les postes principaux concernent les subsides à recevoir du Ministère de la Famille et de l'Intégration (MIFA) et du Ministère du Logement (MILOG). Les décomptes finaux de subventions ont été établis au cours de l'exercice 2012; les créances enregistrées au 31/12/2011 ont été versées à la FAL en 2012. Les créances sur les usagers bénéficiaires de la Fondation ainsi que les factures à leur établir cumulent une somme de 18 489.42 €.

[4]. Comptes de régularisations

Les comptes de régularisation de l'actif représentent un montant de 2 930,50 € relatif à un remboursement en attente du Fonds de Solidarité.

	N	N-1
Comptes de régularisation		
Remboursements Fonds de Solidarité	2 930.50	-
Total	2 930.50	-

[5]. Fonds/Fonds associatifs

Les fonds associatifs correspondent aux moyens versés en espèces par l'asbl European Anti Poverty Network Lëtzebuerg lors de la constitution de la fondation et à la valeur de l'immeuble sis à Rodange, 57, rue Joseph Philippart reçu lors la création de la Fondation. Un don de 1 000 € a été accordé au cours de l'exercice et a été intégré dans les fonds associatifs de la Fondation sur décision du Conseil d'Administration.

Les fonds associatifs se composent dorénavant comme suit:

	N	N-1
Fonds / Fonds Associatifs		
Apport cash initial	5 000.00	5 000.00
Valeur immeuble sis à Rodange	141 051.42	141 051.42
Don	1 000.00	-
Total	147 051.42	146 051.42

[6]. Fonds dédiés

Une allocation de 288 € destinée exclusivement à couvrir les frais d'équipement de faible valeur a été attribuée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration à l'Agence Immobilière Sociale, La somme n'a pas été utilisée sur l'exercice.

Fonds dédiés	N	N-1
Subventions Petits Equipements MIFA	288.00	-
Total	288.00	-

[7]. Réserves et résultat

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 2 477.14 €. Les recettes proviennent essentiellement de l'immeuble de Rodange. Les mouvements de la période se présentent comme suit:

	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
A la date de clôture N-1	-4 381.74	10 774.76
Résultat de l'exercice	-	2 477.14
Affectation du résultat	10 774.76	-10 774.76
Total	6 393.02	2 477.14

[8]. Subventions d'investissements et d'équipement

Des subventions d'équipement reçues du Ministère de la Famille et de l'Intégration ont permis l'acquisition de matériel afin que la Fondation puisse remplir sa mission. Cet équipement est porté à l'actif immobilisé du bilan. En contrepartie, les subventions d'équipement sont portées au passif du bilan et s'amortissent au même rythme que l'équipement acquis. La charge d'amortissement de l'équipement est compensée par la réintégration des montants proportionnels des subventions au compte de profits et pertes.

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

Ministère de la Famille	Subventions d'investiss. et d'équipement	Correction de valeur de l'exercice	Corrections de valeur de périodes précédentes	Total
N-1	32 644.82	-5 059.34	-280.85	27 304.63
Mouvements de l'exercice (N)	10 384.25	-8 825.41	-	1 558.84
Total	43 029.07	-13 864.75	-280.85	28 863.47

[9]. Dettes

Toutes les dettes ont une échéance à un an au plus.

Les postes de la rubrique «Dettes» se répartissent comme suit:

	N	N-1
Dettes envers des établissements de crédit	16 401.36	-
Usagers créditeurs	10 392.47	7 125.03
Réserves des usagers(1)	10 222.62	2 732.41
Acomptes et avances reçus	3 516.45	3 946.23
Dettes sur achats et prestations de services	9 945.78	46 872.88
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	11 216.58	6 879.41
Dettes envers les Ministères(2)	17 087.09	1 315.51
Autres dettes(3)	4 873.82	-
Total	83 656.17	68 871.47

(1) Réserve des usagers: ce montant concerne les compléments des avances pour charges locatives reçues des usagers ainsi que les bonis sur décomptes de charges locatives des périodes clôturées.

(2) Dettes envers les Ministères:

Ministère du Logement - Créances douteuses > 3 mois	5 267.02
Ministère du Logement - Régularisation exerc. antérieurs	627.37
Ministères - Harmonisation rénovations	11 192.70

(3) Autres dettes:

Gérance	1 650.00
Locations Philanthropiques	3 223.82

Notes relatives au Compte de Profits et Pertes

[10]. Personnel

La Fondation a employé 4.08 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice réparties de la manière suivante:

	N	N-1
Employés	2.25	2.00
Ouvriers	1.83	1.00
Total	4.08	3.00

[11]. Corrections de valeurs sur les immobilisations

Les corrections de valeurs de l'exercice se répartissent comme suit:

	Immobilisat. Incorporelles	Terrains et constructions	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Dotations de l'exercice	1 094.19	3 385.23	7 921.60	12 401.02
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	1 094.19	3 385.23	7 921.60	12 401.02

[12]. Corrections de valeur sur l'actif circulant

Ces corrections représentent l'encours à plus de 3 mois des usagers douteux.

	N	N-1
Usagers douteux à plus de 3 mois	5 267.02	-
Total	5 267.02	-

[13]. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice se répartissent comme suit:

	N	N-1
Electricité Logements à refacturer	-	796.66
Autres achats destinés à la revente	-	91.08
Entretiens et réparations sur logements	12 523.43	20 615.53
Impôt foncier	31.60	-
Taxes sur véhicules	147.00	-
Taxes pour évacuation déchets	241.96	-
Electricité Logements à refacturer	-41.91	-
Total	12 902.08	21 503.27

[14]. Autres charges financières

Les autres charges financières représentent principalement les commissions payées à la banque pour ses prestations ainsi que les frais de compte chargés sur les opérations courantes comme les virements,

[15]. Charges exceptionnelles

Au cours de l'exercice, la Fondation a transféré ses locaux de la rue des Romains vers la rue de Hamm à Luxembourg. Les honoraires de l'agence immobilière et le coût du déménagement ont créé une charge exceptionnelle de 2 967.00 €.

D'autre part, un véhicule a été sinistré en cours d'exercice laissant une franchise sur dégâts matériels de 345.25 € à charge de la Fondation.

[16]. Montant du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit:

	N	N-1
Charges refacturées	105.50	21 595.56
Contribution financière de l'usager	436 734.50	236 605.50
Contribution charges locat. de l'usager	66 771.45	32 895.27
Total	503 611.45	291 096.33

Le poste «Contribution financière des usagers» représente l'indemnité d'occupation que doivent régler les bénéficiaires pour disposer de leur logement; le poste «Contribution charges locatives des usagers» se rapporte aux provisions pour charges locatives réclamées aux bénéficiaires.

[17]. Subventions des Ministères

Les subventions d'exploitation des Ministères concernant l'exercice se répartissent de la façon suivante:

	Ministère de la famille et de l'intégration	Ministère du Logement	Total (N)	Total (N-1)
Subventions reçues	259 840.76	55 150.99	314 991.75	211 291.96

122937

Subventions à recevoir	41 601.29	43 917.74	85 519.03	43 202.34
Subventions à rembourser	-	-	-	-
Régularisation des exercices antérieurs	1 028.23	-1 710.00	-681.77	1 082.63
Total subventions des Ministères	302 470.28	97 358.73	399 829.01	255 576.93
Reprises comptables sur immobilisations	-10 672.25	-	-10 672.25	-
Subventions reprises sur l'exercice	291 798.03	97 358.73	389 156.76	255 576.93

Engagements hors-bilan

- Au 31 décembre 2011, l'engagement de l'Agence Immobilière Sociale envers les bailleurs concernant les contrats de bail jusqu'à leur échéance pour les logements mis à disposition est estimé à 1.575 000.00 € environ.

- Au cours de l'exercice 2010, un contrat de crédit-bail a été contracté pour une camionnette destinée au service technique de l'Agence Immobilière Sociale. Il s'étend sur une durée de 24 mois. Au 31 décembre 2011, 3 mensualités de 584.79 € TTC restent à honorer.

- Il existe un contrat d'ouverture de crédit en compte courant d'avances jusqu'à concurrence de la somme de cent mille euros (100.000 EUR) avec la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat en date du 15 juin 2011.

Il existe un engagement de céder à la banque les participations financières périodiques de l'Etat luxembourgeois aux frais de fonctionnement de la Fondation, due en vertu des conventions et avenants entre la Fondation et le Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'avec le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement,

Budget 2012

BUDGET PREVISIONNEL 2012

Charges	762 000.00	Produits	620 000.00
Frais de personnel	321 000.00	subventions d'exploitation	507 000.00
Autres charges externes	37 000.00	Correct. Val. Subv. actif imm.	10 000.00
Corrections de valeurs	17 000.00		
	1 137 000.00		1 137 000.00

Fin des commentaires

Référence de publication: 2013121753/401.

(130148001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

World's Flash S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.746.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Henri HELLINCKX, Notar mit Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

DORSTEIN LIMITED, mit Sitz in Strovolos Center, Office 204, Strovolos, PC 2018 Nicosia, Zypern,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht, nachdem sie von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Erschienene ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung WORLD'S FLASH S.A.,SPF wird hiermit eine Gesellschaft „société de patrimoine familial" in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzi-

cherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“).

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUND-DREIßIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien zu je EINHUNDERT EURO (EUR 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a) einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter sub a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am zweiten Montag im Juni um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

DORSTEIN LIMITED, vorbenannt,	310 Aktien
TOTAL	310 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und in Artikel 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.200,-

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann traf die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

Zweiter Beschluss

Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- 1.- Frau Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, beruflich ansässig in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal.
 - 2.- Frau Frédérique VIGNERON, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal.
 - 3.- Frau Patricia OSIEKA, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal.
- Frau Luisella MORESCHI, vorbenannt wird zur Verwaltungsratsvorsitzende ernannt.

122940

Dritter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

GORDALE MARKETING LIMITED, mit Sitz in Strovolos Center, Office 204, Strovolos 2018 Nicosia, Zypern.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2018.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst wird, gefolgt von einer französischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienene, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DORSTEIN LIMITED, ayant son siège social à Strovolos Center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018 Nicosia Chypre, ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«WORLD'S FLASH S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir des participations dans des sociétés à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire aux actions comme suit:
 DORSTEIN LIMITED, prédésignée 310 actions
 Total: 310 actions

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

2.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

3.- Madame Patricia OSIEKA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Troisième résolution

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège social à Strovolos Center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018 Nicosia Chypre.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. A la demande de la comparante le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en allemand suivi d'une version française. Sur demande de la comparante, et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante pré mentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38467. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 26. August 2013.

Référence de publication: 2013122201/291.

(130147936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.900,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.256.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 23 août 2013:

1. la démission du gérant John Broadhurst MILLS, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 23 août 2013;

2. John KLEYNHANS, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée, en tant que gérant de classe B, avec effet au 23 août 2013.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125449/17.

(130152762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

M2F, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013125447/14.

(130152508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Procyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013,

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse du gérant, Monsieur Aymeric KEMPF, né à Jarny (France) le 04 octobre 1969, demeurant à L - 5855 Hesperange, 8, Rue Jos Sunnen, depuis le 24 janvier 2013.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse de l'associée unique, la société SLIF S.à.R.L., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116280, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125471/23.

(130152301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013125451/10.

(130152318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013125450/10.

(130152319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

M2F, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.411.

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "M2F", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113411, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 11 avril 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 204 du 25 janvier 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc FELTES, demeurant à L-1328 Luxembourg, 33, rue Charlemagne.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine FELTES, demeurant à B-6781 Sélange, 29, rue du Kirchberg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FELTES, N. FELTES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013125446/56.

(130152437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Provencal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.174.

—
Veuillez noter que le représentant permanent de l'Administrateur unique est désormais Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013125473/13.

(130152777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juillet 2013

Démission et nomination d'un administrateur:

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Patrice BRES de présenter sa démission en tant qu'administrateur à dater du 15 juillet 2013.

En application des statuts, le Conseil décide de nommer en date du 15 juillet 2013, Monsieur Paul MANNES, demeurant au 93, rue du Commerce à B-1040 BRUXELLES, en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et ceci en remplacement de Monsieur Patrice BRES.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la Société de procéder à l'élection définitive de Monsieur Paul MANNES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H45 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125441/19.

(130152690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Cityhold Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 270.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.549.

—
Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Propco 5 S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127432/22.

(130155080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Cityhold Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.567.

—
Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Propco 6 S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127433/22.

(130155064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 42.667.

Par la présente, j'ai le regret de devoir vous informer que je démissionne de mon mandat social en tant que gérant technique de la société Thermolux S.à r.l. en date de ce jour et avec effet immédiat

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Manou MOND.

Référence de publication: 2013127458/10.

(130154725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Cityhold Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 172.196.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Propco 7 S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127434/22.

(130155070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Cityhold Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 172.197.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Propco 8 S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127435/22.

(130155071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Account-IT.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R.C.S. Luxembourg B 89.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127462/10.

(130155523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 163.784.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Participations S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127430/22.

(130155081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Cityhold Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.770.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 169.574.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Propco 4 S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127431/22.

(130155082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Abeil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127473/10.

(130155284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Atlas Collection Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.845.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Atlas Capital Group S.A.", a limited liability company having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 161.317, own of one hundred (100) shares (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July, 29th 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "Atlas Capital Collection S.A." a limited liability company (société anonyme) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 10th, 2012 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2676 of October 31st, 2012,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 171.845 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and represented the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record the following:

Agenda:

1. Waive of convenience notice.
2. Amend the corporate object of the Company.
3. Subsequent amendment of the article 2 of the articles of association of the Company (the "Articles").
4. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of eighteen thousand six hundred euro (EUR 18.600,-), in order to bring the share capital from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310,-) each, to an amount of forty nine thousand six hundred euro (EUR 49.600,-) by way of issuance of sixty (60) new shares of the Company with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310,-).
5. Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 4. by a contribution in cash.
6. Subsequent amendment of the article 3 of the Articles.
7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.
8. Decision to issue only registered shares.
9. Subsequent amendment of the article 4 of the Articles.
10. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has taken the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which have been made available to him in advance of the Meeting, waives the convening notice.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company allowing the Company to receive funds from the shareholders of the company and use the funds for various investments in the best interest of the Company.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's corporate object is to collect funds from the shareholders of the company for various investments in the interest of the Company.

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of Eighteen Thousand Six Hundred Euro (EUR 18.600,-), in order to bring the share capital from its present amount of Thirty One Thousand Euro (EUR 31.000,-) represented by 100 (One Hundred) shares with a nominal value of Three Hundred and Ten Euro (EUR 310,-) each, to an amount of Forty Nine Thousand Six Hundred Euro (EUR 49.600,-) by way of issuance of Sixty (60) new shares of the Company with a nominal value of Three Hundred and Ten Euro (EUR 310,-).

Fifth resolution:

Subscription and Liberation

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to sixty (60) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in cash in an amount of six hundred twenty thousand euro (EUR 620.000,-) which shall be allocated as follows:

- eighteen thousand six hundred euro (EUR 18.600,-) is to be allocated to the share capital account of the Company;
- six hundred one thousand four hundred euro (EUR 601.400,-) is to be allocated to the share premium account of the company.

The amount of six hundred and twenty thousand euro (EUR 620.000,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states it.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article the 3 of the Articles as follows:

" **Art. 3.** The subscribed capital is set at forty nine thousand six hundred Euro (49.600,- EUR) consisting of one hundred and sixty (160) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (310,- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares."

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to only allow registered shares and that no bearer shares can be issued.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The shares are in registered form.

They are recorded in a special register kept at the company's headquarters. This register contains the precise designation of each shareholder, indicating the number and numbers of shares, details of payments and transfers with their date.

Certificates of such registration shall be issued to shareholders."

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and grants authority to any manager of the Company and/or any employee of "Vistra (Luxembourg) S.à r.l." having its registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (RCS Luxembourg B 37.185) to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at one thousand one hundred seventy seven euro (EUR 1,177.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Atlas Capital Group S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée avec le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.317, propriétaire de cent (100) actions («l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par ginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique actionnaire de "Atlas Collection Company S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2676 du 31 octobre 2012,

immatriculée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 171.845 (ci-après «la Société»).

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, prie le notaire instrumentant d'acter les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de l'objet social de la Société.
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts).
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille six cents euros (18.600,-EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, à un montant de quarante-neuf mille six cents euros (49.600,-EUR) par l'émission de soixante (60) nouvelles actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.
5. Souscription et paiement par l'Actionnaire Unique de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par voie d'apport en numéraire.
6. Modification subséquente de l'article 3 des Statut.
7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.
8. Décision de n'émettre que des actions nominatives.
9. Modification de l'article 4 des Statuts.
10. Divers.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'entière du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, se considérant valablement convoquée et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, renonce aux formalités de convocation.

Deuxième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la Société permettant à la Société de recevoir des fonds des actionnaires de la société et de les utiliser pour divers investissements dans le meilleur intérêt de la Société.

Troisième Résolution:

L'actionnaire décide de modifier l'article 2 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est de collecter des fonds auprès des actionnaires de la société pour divers investissements dans l'intérêt de la Société.

La Société peut également prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société à un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social».

Quatrième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille six cents euros (18.600,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, à un montant de quarante-neuf mille six cents euros (49.600,-EUR) par l'émission de soixante (60) nouvelles actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

*Cinquième Résolution:
Souscription et Libération*

L'Actionnaire Unique déclare qu'il souscrit aux soixante (60) nouvelles actions et libère entièrement lesdites actions moyennant un apport en numéraire d'un montant de six cent vingt mille euros (620.000,-EUR) qui sera alloué de la manière suivante:

- dix-huit mille six cents euros (18.600,-EUR) allouée au capital social de la Société;
- six cent un mille quatre cents euros (601.400,-EUR) allouée au compte prime d'émission de la Société

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le constate.

Sixième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille six cents euros (49.600,-EUR) représenté par un cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi»

Septième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de n'émettre désormais que des actions nominatives et qu'aucune action au porteur ne pourra plus être émise.

Huitième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les actions sont et resteront nominatives.

Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.»

Neuvième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout Représentant Autorisé et/ou tout employé de «Vistra (Luxembourg) S.à r.l.» ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (RCS Luxembourg B 37.185), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

122953

Frais

Le montant total des coûts, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société ou qui lui incombent du fait du présent acte, s'élève environ à mille cent soixante-dix-sept euros (1.177,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée aux en-têtes.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, certifie que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Après lecture donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01/08/2013. Relation: LAC/2013/35970. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Référence de publication: 2013127470/216.

(130155614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Cityhold Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.171.

—
Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Rickard Backlund de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Per Sjöberg nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Per Sjöberg se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Euro S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127429/22.

(130155085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Cityhold Sterling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

—
Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Rickard Backlund de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Per Sjöberg nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Per Sjöberg se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour Cityhold Sterling S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127436/22.

(130155087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Abeil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127474/10.

(130155526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Tarboosh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 30-34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.412.

Assemblée extraordinaire

Ont comparu:

1) Monsieur Markos Slewa demeurant L-4275 Esch Alzette, 8 place de la paix, associé unique

2) Monsieur Ibrahim THOMA, demeurant à L-3391 Peppange,

2a rue des ponts

Monsieur Markus Slewa demeurant demeurant L-4275 Esch Alzette, 8 place de la paix, associé unique cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, Monsieur Ibrahim THOMA, demeurant à L-3391 Peppange, 2a rue des ponts avec effet à la date de ce jour les 100 parts chacune de valeur nominale qu'ils possèdent dans la société.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique

La répartition des parts sociales se constitue comme suit:

Mr. Ibrahim Thoma 100 parts

TOTAL: 100 parts

Fait à Kayl, le 01.08.2013.

Mr. Slewa Markos / Mr. Ibrahim Thoma

Gérant unique sortant / Associé unique entrant

Référence de publication: 2013127426/22.

(130153963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

KS Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.832.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour KS Freehold S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127453/22.

(130155076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Abeil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127475/10.

(130155696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

HV Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.637.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour HV Freehold S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127451/22.

(130155072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

HV Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.020.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.550.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour HV Properties S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127452/22.

(130155073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

AFI.ESCA Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 175.720.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67156 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127482/10.

(130155869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

KS Leasehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.786.

Extrait de la résolution circulaire du 12 Juillet 2013

Il résulte d'une décision prise par l'associé Unique que, avec effet au 12 Juillet 2013, la société a transféré son siège du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a accepté la démission de Per Sjöberg de ses fonctions de Gérant de la société à compter du 12 Juillet 2013.

l'associé Unique a décidé de nommer Johan Kuylenstierna nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Elisabeth Skog nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Johan Kuylenstierna se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

l'associé Unique a décidé de nommer Lisa Flodin nouveau Gérant de la Société à compter du 12 Juillet 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Lisa Flodin se trouve à présent au Kungsgatan 17, SE-111 43 Stockholm.

Pour KS Leasehold S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013127454/22.

(130155078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.720.

EXTRAIT

En date du 14 novembre 2012, Crown Holding Limited, une Société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social sis au Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, GY1 3RA, Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 55258, a transféré 12 490 parts sociales CI qu'elle détient dans la Société à Robert Polet, né le 25 juillet 1955 à Kuala-Lumpur, Malaisie et demeurant à Via Mazzini 4, 6900, Lugano.

En date du 8 avril 2013, Jonathan Stuart Sinclair, demeurant à Basement Flat, 42 Egerton Gardens, SW3 2BZ London, Royaume-Uni a souscrit à 2 928 parts sociales B1, 2 927 parts sociales B2, 2 927 parts sociales B3 et 2 927 parts sociales B4 pour une valeur de EUR 292 725,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013127437/20.

(130154616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Algebris (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.205.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013127464/12.

(130155588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Delphi Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.515.

EXTRAIT

En date du 27 août 2013, l'associé unique de la Société, Delphi Poland SA, une société droit polonais, ayant son siège social sis au 2, Podgórk Tynieckie, Kraków, 30-399, Pologne enregistrée auprès du Registre du Tribunal National de Pologne sous le numéro KRS 0000015189 a nommé en remplacement de Keith David Stipp, démissionnaire, Bradley Allan Spiegel, né le 6 novembre 1962 au Ohio, Etats Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 5725, Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats Unis d'Amérique, nouveau gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Matthew Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B;
- M. Marc Christopher McGuire, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Odette Vagne, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013127447/24.

(130154808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

TFAL Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.915.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Tfal Investments S.A. S.P.F. (la «Société») datée du 31 juillet 2013, ce qui suit:

- La nomination de la société AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.145.584 en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans avec effet au 31 juillet 2013 et se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013127457/17.

(130154642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

La Bohême S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.319.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013127809/13.

(130155357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Lony Finance & Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 143.643.

L'an deux mille treize, le vingt-six août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LONY FINANCE & INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143643 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 14 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 219.000,- en vue de le porter de EUR 31.000,- à EUR 250.000,- par la création de 43.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération en numéraire par la société anonyme "Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg", en abrégé "Fidelia S.A.", établie

et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145508;

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (219.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,- EUR) par la création et l'émission de QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS (43.800) nouvelles actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription et Libération

Est alors intervenu aux présentes, "Fidelia S.A.", prédésignée et ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 août 2013, laquelle, après signature "ne varietur", restera annexée aux présentes,

déclare souscrire aux QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENTS (43.800) actions nouvelles et de les libérer moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DEUX CENT DIX NEUF MILLE EUROS (EUR 219.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (EUR 5,-) chacune. »

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. LAC/2013/39725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127828/77.

(130155948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Loirau Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.665.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127827/10.

(130155695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Louson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 170.946.

Les statuts coordonnés au 16 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013127829/11.

(130155273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127823/10.

(130155651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Magnolia (BC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.307.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.841;

here represented by Fanny Kindler-Flohre, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Magnolia (BC) S.A., a société anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178307, and whose registered office is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 June 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of thirty-one thousand (31,000) shares and subsequent payment to the sole shareholder of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares from one euro (EUR 1) down to ten cents (EUR 0.10).

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of six million five hundred eighty-five thousand seven hundred eighty euro (EUR 6,585,780) in order to raise it up to six million five hundred eighty-five thousand seven hundred eighty euro (EUR 6,585,780), through the issuance of sixty-five million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred (65,857,800) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid up by the Sole Shareholder, hereby represented by Fanny Kindler-Flohre, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, by a contribution in cash.

The contribution of sixty-five million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred euro (EUR 65,857,800) for the New Shares will allocated as follows: six million five hundred fifty-seven thousand seven hundred eighty euro (EUR

6,585,780) will be allocated to the share capital and fifty-nine million two hundred seventy-two thousand twenty euro (EUR 59,272,020) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder of the Company decides, as a consequence of the preceding resolution, to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set six million five hundred eighty-five thousand seven hundred eighty euro (EUR 6,585,780), represented by sixty-five million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred (65,857,800) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.841,

ici représentée par Fanny Kindler-Flohre, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représente l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Magnolia (BC) S.A., une société anonyme enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178307, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 10 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2013 en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à zéro euro (EUR 0) par annulation de trente et un mille (31.000) actions et paiement subséquent à l'actionnaire unique de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des actions d'un euro (EUR 1) à dix cents d'euros (EUR 0,10).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 6.585.780) afin de le porter à six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 6.585.780), par l'émission de soixante-cinq millions huit cent cinquante-sept mille huit cents (65.857.800) actions, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (chacune étant une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions").

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées par l'Actionnaire Unique, ici représenté par Fanny Kindler-Flohre, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, par un apport en numéraire.

L'apport de soixante-cinq millions huit cent cinquante-sept mille huit cents euros (EUR 65.857.800) pour les Nouvelles Actions est alloué de la manière suivante: six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 6.585.780) seront alloués au capital social et cinquante-neuf millions deux cent soixante-douze mille vingt euro (EUR 59.272.020) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide, en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 6.585.780) représenté par soixante-cinq millions huit cent cinquante-sept mille huit cents (65.857.800) actions, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler-Flohre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10735.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127836/123.

(130155268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Lufra Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.867.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013127830/12.

(130155776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127824/10.

(130155652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Talvex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.356.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 4 septembre 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TALVEX HOLDING S.A.

- La démission de Mme Noeleen GOES-FARRELL de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} août 2013. Son mandat prendra fin le 20 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALVEX HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013127380/17.

(130154761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Table Ronde Luxembourgeoise, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg F 5.658.

—
Une assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucrative "Table Ronde Luxembourgeoise" tenue en date du 4 mai 2013 a pris notamment la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de l'association; en conséquence, les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre 1^{er} . - Dispositions générales**Art. 1^{er} . Dénomination.**

(1) Sous le nom de TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE est constituée une association sans but lucratif dont le siège se trouve à Luxembourg et dont la durée est illimitée.

(2) La TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE déclare adhérer à la ROUND TABLE INTERNATIONAL (ci-après désigné par "RTI") aux statuts de laquelle elle ne peut déroger.

Art. 2. Buts.

(1) La TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE a pour buts

- a) de favoriser le rapprochement entre jeunes hommes exerçant des professions différentes;
- b) de démontrer que toute profession exercée avec honneur et conscience est utile à la communauté;
- c) d'amener chacun de ses membres par son exemple personnel, à assurer le prestige de sa profession, occupation ou fonction et à en faire connaître aux autres la valeur propre;
- d) de promouvoir les plus hautes valeurs morales, tant professionnelles que civiques;
- e) de favoriser l'entente, la compréhension, la paix internationale en développant et en maintenant à travers le monde des relations cordiales entre jeunes hommes représentant diverses professions.

(2) La TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE s'interdit toute expression d'opinion, toute discussion et tout vote dans le domaine de la politique ou de la religion.

Art. 3. Insigne.

(1) La TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE adopte comme insigne celui présentant les caractéristiques générales les plus communément admises par les autres Tables étrangères avec, au centre, la reproduction d'un pont, qui symbolise la mission du Luxembourg.

(2) Chaque membre reçoit un insigne individuel qui reste sa propriété, mais qu'il est obligé de restituer en cas d'exclusion.

(3) Le président du bureau d'une Table de même que chaque membre du Bureau National reçoit un insigne spécial correspondant à sa fonction et qui suit celle-ci.

Art. 4. Nouveaux Règlements intérieurs.

(1) Les présents statuts seront complétés par des règlements intérieurs propres à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE ainsi que par des règlements intérieurs propres à chaque Table locale et dont la publication par la voie du Mémorial n'est pas requise.

(2) Chaque règlement intérieur propre à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE devra avant son entrée en vigueur, recueillir l'approbation de l'assemblée générale de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE qui statue dans le cadre de l'art. 21 des statuts. Il en est de même de toute modification éventuelle. Chaque règlement intérieur propre à une Table locale devra pareillement recevoir l'approbation de l'assemblée générale de la Table locale concernée. Tous les règlements intérieurs locaux, ainsi que toutes les modifications, doivent être communiqués avant leur entrée en vigueur au Comité National qui conserve un droit de veto s'il estime que le règlement intérieur est contraire aux présents statuts ou est susceptible de nuire à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE. En cas d'exercice du droit de veto, la Table locale concernée peut soumettre son règlement intérieur à l'approbation de l'assemblée générale de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(3) Les règlements intérieurs propres à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE et les règlements intérieurs propres à chaque Table locale ne pourront en aucun cas, déroger aux présents statuts.

Titre II. - Membres

Art. 5. Catégories de membres.

(1) Les membres de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE sont groupés en un nombre non limité de Tables locales.

(2) La TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE comprend quatre catégories de membres:

- les membres internationaux,
- les membres actifs,
- les membres honoraires, et
- les membres d'honneur.

(3) Ils sont de sexe masculin.

(4) La TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE doit comprendre au moins dix (10) membres actifs.

Art. 6. Membres internationaux. Est membre international de la Table Ronde Luxembourgeoise toute association nationale de Table Ronde qui

1. est membre à part entière de la RTI, et qui
2. sur base d'une stricte réciprocité accorde le même statut et les mêmes pouvoirs à la Table Ronde Luxembourgeoise au sein de sa propre organisation.

Art. 7. Membres actifs.

(I) Pour être membre actif, il faut

1. être luxembourgeois ou être étranger résidant de façon prolongée à Luxembourg ou à proximité ou être étranger travaillant de façon prolongée à Luxembourg;
2. être âgé d'au moins 18 ans au jour de l'admission et d'au plus 40 ans;
3. répondre aux plus hauts critères d'honorabilité professionnelle, civique et morale;
4. soit occuper une situation dirigeante ou responsable dans le secteur privé ou dans l'administration ou, éventuellement encore effectuer un stage en vue de pareilles situations; soit exercer une profession libérale, soit présenter une valeur particulière dans le domaine scientifique, artistique ou littéraire.

(II) Seul un membre actif peut occuper un poste dans le Bureau National ou dans le Bureau d'une Table locale.

(III) Tout candidat élu au poste de président ne doit pas avoir dépassé l'âge de 40 ans au moment de son entrée en fonction. Tout candidat élu au poste de vice-président ne doit pas avoir dépassé l'âge de 39 ans au moment de son entrée en fonction.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent tant sur le plan national qu'au niveau des Tables locales.

(IV) Pour devenir membre actif de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE, il faut être admis comme membre actif par une Table locale, conformément à la procédure d'admission déterminée par le Règlement intérieur de la Table locale. Cette procédure doit toutefois correspondre aux critères minimums suivants:

(A) Procédure préliminaire

1. Tout membre qui désire parrainer un éventuel nouveau membre actif fournit au bureau de sa Table les renseignements nécessaires. Les Tables locales sont libres d'exiger plus d'un parrainage.
2. Le Bureau fait connaître la candidature du ou des adhérents proposés par lettre individuelle à chaque membre et fixe la date limite jusqu'à laquelle chaque membre peut faire usage de son droit d'opposition anonyme.
3. L'opposition se fait par renvoi au Président de la lettre d'information sur laquelle l'opposant aura barré le nom de l'adhérent proposé qui ne lui convient pas.

4. Lorsque plus d'une opposition parviennent au Président endéans le délai imposé, la candidature est automatiquement mise à néant.

5. Lorsqu'une seule opposition est reçue, le Président, à la prochaine réunion statutaire, invite l'opposant anonyme à se faire connaître, à lui confirmer et motiver son opposition. En l'absence d'une confirmation dans les huit jours, l'opposition devient caduque.

Lorsque l'opposition n'est pas fondée sur des motifs personnels du candidat, le Président conserve un droit d'appréciation. Dans les autres cas l'opposition devient définitive si l'opposant maintient son veto après son entretien avec le Président.

6. Faute d'opposition définitive, le bureau fait savoir au(x) parrain(s) que la candidature pourra être prise en considération.

(B) Procédure de candidature

1. À la suite de cette procédure préliminaire, le ou les parrains prennent contact avec l'éventuel nouveau membre pour savoir s'il pose sa candidature.

2. Si tel est le cas, le ou les parrains l'amènent comme candidat à au moins deux réunions statutaires. Les Tables locales sont libres de fixer des critères de présence minimum pour les réunions statutaires et les événements tabulaires nationaux ou internationaux qui doivent être respectés pendant une période de candidature déterminée par règlement intérieur et dont la durée maximale ne peut toutefois pas dépasser 12 réunions statutaires.

3. Chaque membre actif possède un droit d'opposition jusque trois jours francs après la dernière réunion à laquelle le candidat est convié.

4. Ce droit d'opposition nécessairement motivé sera exercé personnellement auprès du Président qui convoque dans les huit jours l'opposant et le ou les parrains, simultanément ou l'un après l'autre.

5. Si l'opposition est maintenue, la candidature est mise à néant.

6. Faute d'opposition personnelle trois jours francs au plus tard après la dernière réunion à laquelle le candidat a assisté, l'admission sera constatée automatiquement à la prochaine réunion à laquelle assiste le nouveau membre.

7. Il fera à cette réunion un bref exposé de présentation personnelle.

8. Les Tables locales peuvent définir une cérémonie d'admission par règlement intérieur.

(V) Si un membre d'une Table locale désire devenir membre d'une autre Table locale, il doit en principe s'y soumettre à la procédure d'admission d'un nouveau membre décrite ci-dessus. L'admission à la nouvelle Table emporte automatiquement démission de l'ancienne. Toutefois une procédure d'admission simplifiée pourra être appliquée, soit sur base du règlement intérieur de la Table locale d'accueil, soit sur décision du bureau de la Table locale, pour tenir compte des mérites éventuellement acquis au service de la TABLE RONDE.

Art. 8. Démission d'un membre.

(1) La démission ne dispense pas le membre démissionnaire de l'obligation de payer sa cotisation pour l'exercice en cours et les participations aux frais échues.

(2) Est réputé démissionnaire tout membre n'ayant pas payé sa cotisation ou ses participations aux frais trente jours après notification écrite adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le trésorier pour règlement endéans ce délai.

(3) Le Bureau de sa Table peut considérer comme démissionnaire tout membre actif ou honoraire ne respectant pas les conditions d'assiduité fixées par son règlement intérieur.

Art. 9. Dépassement de l'âge limite. Tout membre actif perd cette qualité le 30 juin qui suit le jour où il atteint l'âge de 40 ans.

Art. 10. Membres honoraires.

(1) Aucune Table locale ne peut avoir plus de:

- deux membres honoraires pour dix membres actifs,
- trois membres honoraires de dix à vingt membres actifs,
- cinq membres honoraires au-dessus de vingt membres actifs.

(2) L'élection des membres honoraires se fait suivant la procédure ci-dessous:

a. Le bureau de la Table locale propose avant le 30 juin de chaque année les membres à désigner comme membres honoraires pour une année.

b. Si le nombre des membres proposés à l'honorariat est inférieur ou égal au nombre de places disponibles, le vote peut avoir lieu lors d'une réunion ordinaire ou lors d'une assemblée générale, par oui ou non pour chacun d'eux, ou par acclamation

c. Si le nombre des membres proposés à l'honorariat est supérieur au nombre de places disponibles, le vote doit avoir lieu en assemblée générale et au scrutin nominal.

d. Les membres honoraires ne peuvent être réélus pour une période totale supérieure à 5 ans.

(3) Le membre honoraire doit être invité à toute réunion quelconque de sa Table locale où il bénéficiera toujours d'une voix consultative.

Art. 11. Membre d'honneur.

(1) Est "Membre d'honneur de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE" tout homme que la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE élit à ce titre pour l'honorer particulièrement.

(2) Les membres d'honneur sont nommés par l'assemblée générale de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE, au vote secret individuel ou par acclamation, sur proposition du Bureau National.

(3) La qualité de "Membre d'honneur de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE" est conférée à vie.

Titre III. - Tables locales

Art. 12. Tables.

(1) Les Tables se numérotent dans l'ordre de leur reconnaissance par le Bureau National.

(2) Leur titre comprend leur numéro, suivi du nom de la localité ou de la région où elles existent.

(3) Chaque Table comprend un maximum de trente membres actifs, qui ne peuvent appartenir qu'à une seule Table locale à la fois.

(4) Un membre actif qui pour des raisons personnelles ou professionnelles n'est pas en mesure d'assister pendant une période prolongée aux réunions statutaires peut demander au Bureau de sa Table locale de lui conférer le statut de membre actif éloigné. Chaque Table locale peut définir les critères d'attribution par règlement intérieur, sans pouvoir déroger aux dispositions de l'article 12 (5).

(5) Les membres actifs éloignés ne comptent pas pour le nombre maximal de membres par Table défini à l'article 12 (3), ils n'ont pas de droit de vote lors des assemblées et ne comptent pas pour le quorum. Les membres actifs éloignés restent redevables de la cotisation de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE. Aucune Table locale ne peut avoir plus de 5 membres actifs éloignés. Le statut de membre actif éloigné est conféré chaque fois pour une durée maximale de un (1) an et il peut être reconduit au maximum pour une durée totale de cinq (5) années consécutives.

(6) Chaque Table veille à garder une diversité dans la représentation des diverses professions et occupations et ne comprendra dans la mesure du possible qu'un seul membre par activité professionnelle distincte.

Art. 13. Bureau.

(1) Chaque Table est dirigée par un Bureau qui est investi d'une large mission d'animation et d'administration et qui se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire.

(2) Le Bureau se compose au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Les Tables peuvent élargir leur Bureau en y adjoignant par exemple un IRO et/ou un boutiquier. Les membres du Bureau sont élus annuellement au scrutin secret et sont rééligibles.

(3) Les quatre membres obligatoires du Bureau local reçoivent de par leur élection mandat de représenter les membres de la Table locale en question lors des assemblées générales de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(4) Le président sortant est invité aux réunions du Bureau et y assiste avec voix consultative.

(5) Le Bureau local se réunit et prend ses décisions conformément aux règles établies, mutatis mutandis, pour le Bureau National à l'article 19 (11) des Statuts.

Art. 14. Réunion statutaire.

(1) Chaque Table se réunit au moins deux fois par mois, à jour et heures fixes, avec un repas commun.

(2) Chaque Table définit par son règlement intérieur le déroulement de ses réunions, ainsi que la fréquence des causeries ou exposés qui y seront tenus. Ces causeries doivent cependant satisfaire à la règle impérative de neutralité précisée à l'article 2 (2) des Statuts, et ce, sous le contrôle du Président de Table.

(3) Sous ces réserves, chaque Table fixe librement les modalités de ses réunions et le nombre, la fréquence ou la qualité des invités qu'elle y reçoit.

Art. 15. Assemblées générales.

(1) Chaque Table se réunit en assemblée générale ordinaire dans le courant du mois d'avril de chaque année pour élire son Bureau qui entrera en fonction lors de la réunion statutaire qui suit la date fixée pour l'assemblée générale de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(2) Le Bureau peut convoquer la Table en assemblée générale extraordinaire lorsqu'il estime qu'une raison importante l'exige.

(3) Les membres actifs de la Table peuvent seuls assister aux assemblées générales avec voix délibérative, les membres honoraires, les anciens membres, les membres d'honneur et les membres de toute autre Table Ronde avec voix consultative.

(4) L'assemblée générale est convoquée par écrit, avec un ordre du jour précis, au moins huit jours à l'avance. Elle n'est valablement constituée que si les trois quarts (3/4) des membres actifs sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée, qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres

actifs présents. Cette nouvelle assemblée pourra se tenir au plus tôt 24 heures après l'assemblée n'ayant pas atteint le quorum.

(5) Les votes relatifs aux personnes ont obligatoirement lieu au scrutin secret, les autres votes à main levée, à moins qu'un scrutin secret ne soit demandé par un membre.

(6) La majorité requise pour les votes est la majorité absolue des membres actifs présents ou représentés. Toute proposition qui ne recueille pas cette majorité est censée être rejetée.

(7) Pour l'élection des membres du Bureau, la majorité simple est suffisante; il est procédé à bulletin secret pour chacun des postes à pourvoir.

(8) Au cas où il n'y a qu'un seul candidat pour chaque poste à pourvoir le scrutin peut se faire par acclamation par dérogation aux points (5) et (7), sauf si un membre exige un vote par scrutin secret.

Art. 16. Fonctionnement des Tables. Chaque Table est libre d'adopter un règlement intérieur pour régler ce qui ne le serait pas par les présents statuts, en se conformant toutefois aux dispositions de l'article 4 ci-dessus.

Art. 17. Création de nouvelles Tables.

(1) Il peut être créé en tout temps et en toute localité une nouvelle Table.

(2) Les éventuels fondateurs se feront connaître le plus rapidement possible à toute Table déjà existante, soit géographiquement proche, soit dans laquelle ils auraient des relations personnelles, et donneront à cette Table et au Bureau National tous moyens d'investigation et de contrôle.

(3) Le Bureau National, s'il juge opportun, autorise les fondateurs à poursuivre leur activité créatrice sous la dénomination de "Table en formation de suivie du nom de la région ou ville où fonctionne cette Table. Les membres de la Table en formation n'ont pas encore le droit de porter l'insigne de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(4) Le Bureau de la Table qui aura accepté le parrainage de la Table en formation, lui donnera toute documentation nécessaire et veillera au respect des règles fondamentales de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(5) À partir sixième membre de la Table en formation, la procédure d'admission d'un nouveau membre telle qu'elle est définie par l'article afférent des présents statuts est applicable.

(6) Lorsque la Table en formation remplira la double condition de réunions régulières pendant six mois consécutifs et d'un effectif de dix membres, elle sollicitera par son président provisoire son admission définitive à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(7) Si la Table en formation, après 18 mois de fonctionnement n'a pas sollicité son admission définitive à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE, le Bureau National pourra la mettre en demeure de la faire dans un délai qu'il lui impartira. A défaut d'exécution, la Table en formation cessera d'exister.

(8) La demande d'admission sera présentée au Bureau National accompagnée:

- de l'acceptation des Statuts de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE,
- du relevé détaillé de ses membres,
- de l'indication de quelques dates auxquelles la nouvelle Table souhaite éventuellement recevoir sa charte,
- de son projet de règlement intérieur.

(9) Ce dossier sera adressé à la Table marraine, qui y joindra son propre rapport et transmettra l'ensemble au Bureau National de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(10) Le Bureau National fera savoir tant à la Table marraine qu'à la nouvelle Table s'il donne sa reconnaissance et dans l'affirmative, la date acceptée pour la remise de la charte. La Table nouvelle ainsi reconnue procédera alors à l'élection de son Bureau.

(11) Lorsque le Bureau sera constitué, la charte et les insignes seront remis à la nouvelle Table conjointement par le Président National et par le Président de la Table marraine.

(12) Si le Bureau National refuse sa reconnaissance à la Table en formation, celle-ci cesse d'exister. Cette décision est sans recours.

Art. 18. Dissolution des Tables.

(1) Toute Table peut décider en assemblée générale de se dissoudre sur proposition de son président ou de cinq membres.

(2) Cette assemblée sera convoquée exclusivement à cet effet et selon la procédure prévue à l'article 15.

(3) La majorité requise pour la dissolution est de 2/3 des membres actifs de la Table.

(4) Le vote est nominatif.

(5) La présence d'un délégué du Bureau National est obligatoire à cette assemblée.

(6) La dissolution ne sera acquise qu'après contrôle par le Bureau National, dans un délai d'un mois, de la régularité de la procédure.

(7) Cinq membres de la Table dissoute ayant voté contre la dissolution, pourront solliciter du Bureau National l'autorisation de former une nouvelle Table et de constituer un Bureau.

(8) Le président d'une Table devra réunir une assemblée générale de sa Table pour lui proposer la dissolution, si le nombre de ses membres reste inférieur à dix pendant six mois consécutifs.

(9) Le Bureau National peut constater la dissolution d'une Table qui violerait de façon persévérante les présents statuts.

(10) Cette constatation ne peut avoir lieu qu'après enquête minutieuse et à l'unanimité des membres du Bureau National.

(11) Dans les mêmes conditions, le Bureau National peut constater la dissolution du Bureau d'une Table.

(12) La dissolution d'une Table entraîne dévolution du solde actif de ses biens à la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

Titre IV. - Administration Nationale

Art. 19. Bureau National.

(1) Le Bureau National dirige la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE sur le plan national.

(2) Le Bureau National a tous les pouvoirs prévus par l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Envers les tiers, en toutes circonstances, la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE sera engagée (i) par la signature conjointe de deux membres du Bureau National, ou (ii) par la signature de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le Bureau National, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

(3) Le Bureau National se compose obligatoirement du président national, du vice-président national, du secrétaire national, et du trésorier national, ainsi que du président national sortant (Past President) qui est d'office membre du Bureau National suivant. L'assemblée générale peut en outre, sur proposition du président national entrant, élire d'autres membres au Bureau national, dont notamment: un secrétaire international, un International Relations Officer (IRO), un Public Relations Officer (PRO), un boutiquier, un Community Service Officer (CSO) et/ou un Webmaster.

(4) Lors de l'assemblée générale annuelle, le vice-président national sortant est d'office désigné comme candidat-président national entrant. Il soumet à l'assemblée générale une proposition pour la composition du nouveau Bureau National, en veillant à choisir des membres de plusieurs Tables locales. Le candidat au poste de vice-président national sera, dans la mesure du possible, choisi parmi les membres d'une Table locale différente d'une année à l'autre.

(5) La composition du nouveau Bureau National doit être approuvée par l'assemblée générale par un vote à la majorité simple des suffrages valablement exprimés (sans compter les bulletins blancs ou nuls). Le vote peut avoir lieu par acclamation ou à main levée, sauf si 5 membres ayant droit de vote demandent un vote par bulletin secret.

(6) Si la composition proposée par le président national entrant n'est pas approuvée par l'assemblée générale, l'assemblée procède à la nomination d'un Bureau National composé au moins de: un président national, un vice-président national, un secrétaire national, un trésorier national, et éventuellement de: un secrétaire international, un IRO, un PRO, un boutiquier, un Community Service Officer (CSO) et/ou un Webmaster. Le président national sortant (Past President) est d'office membre du Bureau National suivant. Ces nominations se font par un vote à la majorité simple des suffrages valablement exprimés (sans compter les bulletins blancs ou nuls) parmi les candidatures posées lors de l'assemblée par les membres actifs éligibles. S'il n'y a qu'une seule candidature par poste à pourvoir, le vote peut avoir lieu par acclamation. S'il n'y a pas de candidatures pour l'un des postes obligatoires du Bureau National, le membre sortant qui occupait la fonction en question continue à l'assurer à titre intérimaire, sans égard à toute condition d'éligibilité, jusqu'à une deuxième assemblée générale à convoquer endéans un mois et lors de laquelle il sera procédé à l'élection des postes obligatoires non définitivement pourvus.

(7) Dans tous les cas, les nominations ont lieu pour une année.

(8) Les membres élus du Bureau National sont rééligibles, que ce soit au même poste ou à un autre poste. Toutefois, aucun membre ne peut faire partie du Bureau National plus de trois années consécutives.

(9) Cependant, un membre du Bureau National ayant exercé pendant trois années consécutives au sein de cet organisme une fonction quelconque, peut accéder au poste de président national, si lors de sa troisième année au Bureau National il exerçait la fonction de vice-président national.

(10) Si un poste de membre élu du Bureau National devient vacant au cours de l'année, le Bureau National peut coopter pour achever le mandat vacant, un membre actif ayant exercé une fonction quelconque au sein du Bureau d'une Table.

(11) Le Bureau National réunira au moins deux fois par an les présidents des Tables locales en Comité National pour faire avec eux le point des activités de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE.

(12) Le Bureau National et le Comité National se réunissent sur convocation du Président national ou d'un membre du Bureau National. La convocation doit être faite par écrit au moins 48 heures avant la réunion et contenir l'ordre du jour.

Le Bureau National et le Comité National ne peuvent valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout membre du Bureau National ou du Comité National est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion par un membre actif, honoraire ou ancien de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE. Un membre du Bureau National ou du Comité National peut également désigner par téléphone un autre membre pour le représenter.

Toute décision du Bureau National ou du Comité National est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président national est prépondérante.

Des résolutions du Bureau National ou du Comité National peuvent être prises valablement par voie circulaire, si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres de l'organe visé personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Bureau National ou du Comité National, dûment convoquée. La date de ces résolutions est la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le secrétaire national ou le membre délégué à cette fin rédige des procès-verbaux des réunions du Bureau National ou du Comité National. Les extraits seront certifiés par le Président national ou par deux membres du Bureau National.

Art. 20. Assemblées générales.

(1) Les assemblées générales sont présidées par le président national, à son défaut par le vice-président national, à son défaut par le président national sortant (Past-President).

(2) Les assemblées générales sont constituées par les membres du Bureau National ainsi que par les quatre membres obligatoires des Bureaux de chacune des Tables locales.

(3) Si un ou plusieurs membres du Bureau d'une Table sont empêchés de se rendre à une assemblée générale, ce bureau doit désigner autant de suppléants pour l'assemblée générale en question.

(4) Tous les autres membres des Tables peuvent assister aux assemblées générales, mais seulement avec voix consultative.

(5) L'ordre du jour des assemblées générales doit être porté à la connaissance des Tables, par l'intermédiaire de leurs Bureaux, au moins quinze jours avant la date de la réunion.

(6) Les votes sont acquis à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés; chaque membre (ou le cas échéant suppléant) du Bureau d'une Table ainsi que chaque membre du Bureau National ayant droit à une voix.

(7) L'assemblée générale ordinaire se réunit au mois de mai.

(8) Son ordre du jour comprend obligatoirement l'élection du Bureau National entrant en fonction le jour de l'assemblée ainsi que l'approbation des comptes.

(9) Le secrétaire national sortant ou le membre délégué à cette fin rédige le procès-verbal de l'assemblée générale et les extraits seront certifiés par le Président national en fonctions ou par deux membres du Bureau National en fonctions.

Art. 21. Modification des statuts.

(a) Les présents statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE dûment constituée conformément à l'article 20 des Statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si tous les membres ayant droit de vote sont présents ou représentés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si tous les membres ayant droit de vote ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une deuxième assemblée qui pourra valablement délibérer si les deux tiers des membres ayant droit de vote sont présents ou représentés.

Si la modification des statuts porte sur l'un des objets en vue de laquelle la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE a été constituée, la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des trois quarts des voix.

(b) Toute proposition de modification des présents statuts qui serait contraire ou qui dévierait des dispositions de l'article 5.3.1.1 à 5.3.1.5 des statuts de RTI ne peut être soumise au vote par l'assemblée générale de la Table Ronde Luxembourgeoise que si cette proposition a été approuvée préalablement par les membres internationaux au cours d'une assemblée générale de RTI.

Les membres internationaux, le Président de RTI et le Président de Région compétent seront informés de tout projet de changement visé par l'article 21 (b) ci-dessus au moins trois mois de calendrier avant l'assemblée générale de RTI qui précède immédiatement l'assemblée générale nationale qui pourrait être amenée à voter sur ces motions. L'information transmise comprendra le texte original du projet de changement et une traduction correcte en langue anglaise.

Les membres internationaux voteront sur ces questions suivant les règles définies pour un changement des statuts de RTI. La Table Ronde Luxembourgeoise est éligible pour participer à ce vote. La même procédure s'applique pour définir si les dispositions de la présente constitution sont compatibles avec l'article 5.3 des statuts de RTI.

Des motions considérées par les membres internationaux ne pourront leur être soumises pour être reconsidérées avant la deuxième assemblée générale de RTI qui suit celle qui a procédé au vote sur ces motions. Des motions rejetées par les membres internationaux ne peuvent pas être soumises au vote par l'assemblée générale de la Table Ronde Luxembourgeoise.

Titre V. Règlement des comptes

Art. 22. Ressources.

(1) Les ressources de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE comprennent notamment:

- les cotisations des membres, dont le maximum est fixé à 500,- €;
- les droits d'entrée des nouveaux membres actifs, dont le maximum est fixé à 500,- €;
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur;
- les recettes des activités.

(2) Les ressources des Tables locales sont constituées par les contributions aux frais fixées par chaque Table locale, les contributions le cas échéant prévues par le règlement intérieur et les recettes des activités.

Art. 23. Comptes et Bilans. Chaque année le Bureau National soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité et le compte des recettes et dépenses de l'exercice écoulé ainsi que le plan d'action et les prévisions budgétaires de l'exercice à venir.

Art. 24. Commissaires aux comptes. L'assemblée générale désignera parmi ses membres actifs ou ses anciens membres au moins 2 personnes, qui ne pourront pas faire partie du Bureau National, comme commissaires aux comptes, chargés de vérifier les comptes de l'association et qui devront présenter un rapport annuel à l'assemblée générale suivante. Les commissaires aux comptes sont nommés pour une année et ils sont rééligibles.

Art. 25. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. L'assemblée générale de la TABLE RONDE LUXEMBOURGEOISE pourra décider la dissolution de l'association conformément aux dispositions légales applicables. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une oeuvre caritative active dans la protection de l'enfance au Luxembourg ou à l'étranger, sur décision de l'assemblée générale.

Art. 27. Renvoi. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle que modifiée).»

Pour extrait du procès-verbal de l'assemblée

Pour l'association

Signature

Référence de publication: 2013127379/395.

(130154785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

TouchWind Hanseatic 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.977.

— EXTRAIT

La société prend acte que TouchWind Hanseatic 12 Vermögensverwaltung GmbH, associé de la Société, est maintenant enregistré auprès du Amtsgericht Hamburg, sous le numéro HRB 128401.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127374/14.

(130154684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.978.

— EXTRAIT

La société prend acte que TouchWind Hanseatic 11 Vermögensverwaltung GmbH, associé de la Société, est maintenant enregistré auprès du Amtsgericht Hamburg, sous le numéro HRB 128351.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127373/14.

(130154520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Sopisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127349/9.

(130155133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Supermini-Roedgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.114.

Il résulte d'une décision des associés en date du 02.09.2013 que:

- Madame Sarah DIDDEN, née le 02.02.1989 à Luxembourg, demeurant à L-7397 Hunsdorf, 41 rue Pierre Mergen est nommée gérante technique de la société pour une durée illimitée à partir du 01.09.2013.

- La société SUPERMINI sàrl est révoquée de sa fonction de gérant de la société à partir 01.09.2013.

- La société SUPERMINI sàrl, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 173088 et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg est nommée gérante administrative de la société pour une durée illimitée à partir du 01.09.2013.

- La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Luxembourg, le 05.09.2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013127359/18.

(130154713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.218.173,40.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

*Extrait des résolutions signées par
les associés de la Société en date du 30 août 2013*

En date du 30 août 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Charterhouse Corporate Directors Limited de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Stephan Morgan, né le 3 octobre 1970 à Brighton, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Christian Fehling, né le 31 mars 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Patrick Mathieu, né le 4 juin 1960 à Fontenay-Sous-Bois, France, résidant à l'adresse suivante: 65, rue Pasteur, 77590 Bois-le-Roi, France, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Denis van Roey, né le 17 mars 1963 à Ixelles, Belgique, résidant à l'adresse suivante: 1, rue de la Grosse Borne, 1360 Malèves-Sainte-Marie, Belgique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Stephan Morgan, gérant de classe A

- Christian Fehling, gérant de classe A
- Patrick Mathieu, gérant de classe A
- Denis van Roey, gérant de classe A
- Marc Elvinger, gérant de classe B
- Christophe Gammal, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Ultima Global Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013127393/36.

(130154673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Donjon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur John Drury, administrateur, a été modifiée comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013125800/12.

(130153213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2013

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 29 juillet 2013, de Monsieur Eric Tazzieri, de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Peter Van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Haelterman, administrateur de sociétés, demeurant 65, Groenstraat à B-1730 Asse et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125799/23.

(130153064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Maximouss, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 14, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 167.421.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126638/9.

(130154448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Luxevents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 50.742.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126636/10.

(130154212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Meridian Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R.C.S. Luxembourg B 160.059.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil de gérance en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A et de président du conseil de gérance.

2. Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Madame Katia CAMBON a été nommée comme présidente du conseil de gérance pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridian Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126640/18.

(130154272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 128.981.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Modaven & Co SCA du 3 septembre 2013 que:

1. Le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Christopher Cabot s'est terminé avec effet au 22 août 2013.

2. Monsieur François Kopf, né le 4 juillet 1973 à Nancy, France, ayant comme professionnelle 43 rue de Courcelles F-75008 Paris, est nommé membre du conseil de surveillance avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126641/17.

(130153986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Impro Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 169.663.

CORRIGE ET REMPLACE LA VERSION n° L130147382 DEPOSEE le 26 août 2013

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 août 2013 que:

- Mme Christine LOUIS-HABERER a démissionné de sa fonction de gérant de classe B et de gérant délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 août 2013;

- M. Xiaodong ZHOU, né le 18 novembre 1983 à Yixing, Chine, résidant au 4a, Square Aloyse Meyer, L-2154 Luxembourg, est nommé gérant de classe B et gérant délégué à la gestion journalière de la Société, en remplacement de Mme Christine LOUIS-HABERER, avec effet au 15 août 2013 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Impro Europe S.à r.l.

Référence de publication: 2013127756/19.

(130155419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 27 août 2013

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

* Melle Radia Taddrart, née le 17 novembre 1985, à Epinal, (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* M. Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

aux fonctions d'administrateurs.

* Kohnen & Associés S à.r.l., ayant son siège social 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190,

à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Aout 2013.

Pour Granada S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013127739/27.

(130155261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127738/10.

(130155238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

HSBC Equities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 168.157.

EXTRAIT

En date du 22 août 2013, M. Stewart Bayfield a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat. Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais, au 22 août 2013, composé des personnes suivantes:

- M. Nigel Howard Fielding;

- Mme Gail Lynda Mohamed;
- M. Michael May; et
- M. Philippe Lespagnol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127752/17.

(130155169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Hotelière Baumann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.762.

L'an deux mille treize.

Le quatorze août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOTELIERE BAUMANN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 176.762,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1446 du 18 juin 2 013

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sophie HENRYON employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte MARTIN employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de huit cent mille euros (800.000,-€) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000,-€) à TROIS MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (3.900.000,-€) par la création de HUIT MILLE (8.000,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-€) chacune,

2) Renonciation au droit de souscription des anciens actionnaires;

3) Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Guy Pierre BAUMANN.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de huit cent mille euros (800.000,-€) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (3.100.000,-€) à trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,-€) par la création de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Guy Pierre BAUMANN, demeurant à F-67100 Strasbourg, 17 rue du Berry,

ici représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée annexée aux présentes

Lequel comparant déclare souscrire les HUIT MILLE (8.000) actions nouvellement émises et les libérer en apportant à la société 4.890 actions de la société BAUMANN EUROPE S.A. société anonyme, dont le siège social à L-2311 Luxembourg, 3 rue Pasteur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B105.710 ayant une la valeur d'apport de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (880.000,- €) étant entendu qu'une soulte de quatre-vingt mille euros (80.000,-€) sera inscrite au crédit du compte actionnaire de Monsieur Guy Pierre BAUMANN, préqualifié.

Les titres apportés font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Teamaudit S.A, avec siège social à Luxembourg, 3a boulevard Prince Henri, établi conformément aux articles 32-4, 32-1 (5) et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte."

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Guy-Pierre BAUMANN, préqualifié.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article CINQ (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,-€) représenté par trente-neuf mille (39.000) ACTIONS d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à deux mille cinq cent euros (2.500,€)

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Martin, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2013. Relation: EAC/2013/11100.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127751/85.

(130155677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

VEREF I Invest Co 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 176.766.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013122178/13.

(130148208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.